

# Le compostage individuel à domicile : c'est facile !

**Composter**, c'est réduire d'environ 30% le poids de sa poubelle, soit 160 kg de déchets (par an et par personne) recyclés facilement à domicile.

Afin de limiter le poids de nos poubelles, le **SMRTOM de la Région du Merlerault** lance, dès juin 2009, l'opération « **J'achète mon composteur** ». La première étape concerne la mise en vente de 200 composteurs individuels de 600 litres (équipés d'un aérateur de compost), au prix très attractif de **18 €**.

Le coût effectif est 69,37 € ; la différence est prise en charge par le **Conseil Général** (11,60 €), l'**Agence de l'Environnement et la Maîtrise de l'Énergie** – ADEME (11,60 €) et le **SMRTOM** (28,17 €).

**Cette opération s'adresse à tous les foyers résidant sur le territoire du syndicat.**

Courant juin, lors de réunions cantonales, les « volontaires » (motivés !) se verront expliquer « les bons gestes pour obtenir un excellent compost » ; et ils pourront acquérir sur place leur composteur (règlement à la remise de l'équipement).

Informations complémentaires au 02.33.39.79.94



## Que peut-on composter ?

**Les déchets de cuisine** : les épluchures de fruits et de légumes, le marc de café et les filtres, les sachets de thé, infusions, restes de repas...

**Les déchets de jardin** : les feuilles mortes, tailles de haies, déchets de potager, mauvaises herbes, fleurs fanées...

**Les déchets ménagers non alimentaires** : la paille et le foin, les serviettes et mouchoirs en papier, essuie-tout, écorces d'arbres, plantes d'intérieur...

## En quelques mots...

Pour obtenir votre propre compost chez vous, il vous suffit de **trier** et **recupérer** les **déchets organiques** que vous produisez au quotidien.

**Respectez certaines règles simples** afin d'obtenir un excellent amendement organique gratuit, pour votre potager, vos plantations ...

**« Acquérir un composteur et bien l'utiliser, c'est vous assurer la diminution du volume de vos ordures ménagères ! »**